EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260922-20260704A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	15
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 septembre à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Mathilde Dumontet, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Loïck Jeannenot, Manon Pelote.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Nicolas Roussel (Pouvoir Nicolas Simon), Émilie Texier (Pouvoir Delphine Ollivier), Vincent Hallier (Pouvoir Mathilde Mainguet).
Absents :
Secrétaire de séance : Mathilde Mainguet.

Délibération numéro : 20260704A
Objet : Travaux de voirie au village Les Bruyères et demande de fond de concours à Redon Agglomération.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L2122–1 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire expose.

Le secteur du village les Bruyères a fait l'objet d'un certain nombre de constructions. La voie d'accès à ce village est fortement endommagée et nécessite des travaux importants. L'entreprise de travaux publics Lemée LTP a établi un devis référencé D26–0167 avec 3 variantes C'est la variante numéro 3 qu'il est préférable de retenir. Une entreprise est située au bout de la voie et des véhicules lourds l'empruntent. Il est nécessaire de renforcer sa résistance. Le montant hors taxes de cette variante est de 31494,62€.

Ces travaux peuvent bénéficier d'un financement de Redon Agglomération avec un fond de concours. Le fond de concours 2025 non encore attribué dont Saint-Vincent-sur-Oust peut bénéficier est d'un montant de 15325.05€. Le plan de financement peut se présenter comme ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260922-20260704A-DE

Travaux de voirie aux Bruyères.				
Dépenses		Recettes		
Devis Lemée LTP variante 3	31 494.62 €	Fonds de concours de Redon agglomération	15 325.05 €	48.66%
		Autofinancement de la commune	16 169.57 €	51.34%
Total	31 494.62 €		31 494.62 €	

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Adopte ces travaux ;
- Adopte la variante numéro 3 du devis de Lemée LTP ;
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Sollicite un fonds de concours 2025 auprès de Redon Agglomération.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mathilde Mainguet.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST
56 (Morbihan)